



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Seine-Maritime

Commune : Imbleville

Autres communes :

R500

Appellation : Manoir de Bimorel

Monument(s)

Appellation : Manoir de Bimorel

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 01/02/1944

Étendue de la protection : Manoir et son parc

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.